



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Objecteurs de conscience

Question écrite n° 6737

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'affectation des fonds que son ministere destine aux associations d'entraide aux objecteurs de conscience. En effet, les associations sont contraintes de proceder a une avance des frais concernant les objecteurs et n'en obtiennent la retrocession qu'avec plusieurs mois de retard, parfois presque une annee. Il demande si des mesures ne pourraient pas etre envisagees pour eviter que des delais aussi longs et des paiements aussi irreguliers n'aient des consequences desastreuses sur les tresoreries, souvent tres fragiles, des associations.

Texte de la réponse

Les credit destines a la prise en charge des objecteurs de conscience sont inscrits sur le budget des affaires sociales au titre de la loi de finances. Ils font l'objet de deux arretes annuels de repartition destines a abonder les lignes budgetaires des autres administrations participant a la gestion des interesses. S'agissant de l'exercice ecoule, deux operations de repartition de credits sont donc intervenues mettant les divers departements ministeriels en mesure de poursuivre les procedures de remboursement. D'une maniere generale, les indemnisations des organismes interviennent dans le cadre de l'application de la reglementation de la comptabilite publique ce qui implique des controles minutieux et des delais de remboursement relativement longs. Certains organismes ne respectent pas toujours, en outre, les echeanciers d'envoi des memoires recapitulatifs des frais qu'ils ont consentis. Il convient de preciser egalement que les effectifs en poste ont sensiblement augmente ces deux dernieres annees, les differentes administrations associees a cette gestion s'efforçant de faire face a la nouvelle situation ainsi creee et d'ameliorer l'ensemble des modalites de prise en charge des interesses.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6737

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3492

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3906